

Délibération N°14/2024 Séance du 30 octobre 2024

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 235'000. -- destiné à la création d'un point de collecte sélective des déchets sur la parcelle privée n°1510, communs de la copropriété « les jardins de Puplinge», 1 à 46 chemin de Plein-Champs

- Vu notre volonté d'augmenter notre taux de recyclage et de développer les points de collecte des déchets en vue de supprimer, à terme, les levées porte-à-porte,
- vu le but d'utilité publique poursuivi par cette opération,
- vu le règlement communal relatif à la gestion des déchets du 3 octobre 2017,
- vu le projet de convention entre la Commune de Puplinge et la copropriété,
- vu le devis général estimatif du bureau d'ingénieurs Perreten & Milleret du 28 août 2024,
- vu l'exposé des motifs,
- vu le rapport de la commission Environnement, Agriculture, Energie, Durabilité, Sécurité, du 26.09.2024,
- conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

DECIDE

Par 13 voix pour et 2 abstentions,

- de réaliser les travaux de création d'un point de collecte sélective des déchets sur la parcelle privée n°1510, communs de la copropriété « les jardins de Puplinge», 1 à 46 chemin de Plein-Champs
- 2. d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 235'000.-- destiné au financement de cette opération,
- 3. de prendre acte que ce crédit sera engagé à la suite de la signature de la convention par les deux parties,

- 4. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
- 5. d'amortir les dépenses nettes au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025,
- 6. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 235'000.--, afin de permettre l'exécution de ces travaux,
- 7. de charger le Maire de procéder à la signature de tous actes relatifs à cette opération.

7. HUNZIKER

Patrick ARTER Secrétaire

Puplinge, le 30 octobre 2024